

AVANCEMENTS SYNDICAUX

MUTATIONS PONCTUELLES

STOP aux magouilles !

STOP au syndicalisme de favoritisme !

STOP au syndicalisme de clientélisme !

STOP aux petits arrangements entre amis



ALTERNATIVE Police saisit officiellement l'administration pour mettre un terme aux «US et COUTUMES historiques» accordés aux syndicalistes au détriment des policiers sur le terrain

Rappel

05 Octobre 2015 :

lors du CTRPN, ALTERNATIVE Police demande de mettre un terme aux mutations ponctuelles et aux avancements syndicaux

Extrait «C'est pourquoi, Madame la Présidente, je vous demande de prendre toutes les mesures pour mettre un terme à ce système pervers que sont les interventions pour avancements et mutations que l'on appelle aussi liste magique ou liste sur table remise en fin de CAPN.

Pour être encore plus clair, il faut mettre fin aux mutations ponctuelles et aux avancements particuliers qui n'entrent pas dans le cadre statutaire et réglementaire. L'administration doit revenir à une gestion saine et transparente qui ne sert pas une minorité au préjudice de la majorité»

Lire la déclaration intégrale : <http://www.alternativepn.fr/medias/files/05-10-2015-declaration-prealable-ctrdgpn.pdf>

15 octobre 2015 :

Reçu en audience par le Ministre de l'Intérieur, en présence de la DGPN et de la DRCPN, ALTERNATIVE Police réitère sa demande.

Lire le compte rendu : <http://www.alternativepn.fr/medias/files/15-10-2015-annonces.pdf>

Facebook



Site Web



1er février 2016 : ALTERNATIVE Police saisit officiellement la DRCPN



Denis JACOB
Secrétaire Général

ALTERNATIVE Police
9 boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04
01 53 73 35 08 – 01 53 73 35 09
secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr



Paris, le 1^{er} février 2016

Madame Michèle KIRRY
Préfète,
Directrice des Ressources et des
Compétences de la Police Nationale
Immeuble Lumière
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Réf. : APN/BN/DJ/2016-012

Madame la Préfète,

Lors du CTRPN du 5 octobre 2015, à l'occasion de ma déclaration préalable, puis le 15 octobre 2015 avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, j'ai demandé officiellement la fin des mutations ponctuelles et des avancements syndicaux accordés aux organisations syndicales.

Comme vous le savez, les fonctionnaires de police sont las de constater que certains policiers, bien souvent représentants syndicaux, bénéficient de faciliter de mutation ou d'avancement en lieu et place d'autres policiers de terrain entraînant de fait de nombreux recours gagnés provoquant l'annulation des tableaux de mutation et d'avancement.

J'en veux pour exemple le jugement en date du 8 octobre 2015 (TA de Paris, 8 oct 2015, M.B. req. n°1411080/5-1), pour lequel la juridiction administrative s'est prononcée sur la légalité d'un refus de mutation d'un fonctionnaire de police et, parallèlement, sur la légalité des affectations obtenues par neuf de ses collègues (TA Cergy-Pontoise, 21 nov 2013, M.M. req. n°1107811 et 1101417).

Sans remettre en cause les avantages statutaires accordés aux permanents syndicaux par la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, il ne saurait cependant être envisageable qu'ils puissent bénéficier d'avancement ou de mutation avant la durée moyenne à laquelle un fonctionnaire de police de terrain peut prétendre à sa promotion au grade supérieur ou à l'ancienneté moyenne à laquelle il peut espérer obtenir sa mutation.

Lors de ces deux rendez-vous, vous m'avez indiqué qu'un projet de remise à plat de ces «us et coutumes historiques» était en cours d'élaboration. Aussi, quatre mois après, je souhaiterais connaître l'état d'avancement de ce dossier par vos services.

Vous connaissez ma position sur cette question pour laquelle j'attache la plus grande importance afin d'offrir aux policiers la plus grande transparence dans la gestion des ressources humaines et de leur apporter la plus grande équité dans la gestion de leur carrière.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.
Je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Général

Denis JACOB

Simplement différent !



Denis JACOB
Secrétaire Général



ALTERNATIVE Police
9 boulevard du Palais – 75195 PARIS CEDEX 04
0153733508 – 0153733509
secretariat@alternativepn.fr – www.alternativepn.fr



Paris, le 1^{er} février 2016

Madame Michèle KIRRY
Préfète,
Directrice des Ressources et des
Compétences de la Police Nationale
Immeuble Lumière
Place Beauvau
75800 Paris Cedex 08

Réf.: APN/BN/DJ/2016-012

Madame la Préfète,

Lors du CTRPN du 5 octobre 2015, à l'occasion de ma déclaration préalable, puis le 15 octobre 2015 avec Monsieur le Ministre de l'Intérieur, j'ai demandé officiellement la fin des mutations ponctuelles et des avancements syndicaux accordés aux organisations syndicales.

Comme vous le savez, les fonctionnaires de police sont las de constater que certains policiers, bien souvent représentants syndicaux, bénéficient de faciliter de mutation ou d'avancement en lieu et place d'autres policiers de terrain entraînant de fait de nombreux recours gagnés provoquant l'annulation des tableaux de mutation et d'avancement.

J'en veux pour exemple le jugement en date du 8 octobre 2015 (TA de Paris, 8 oct 2015, M.B req. n°1411080/5-1), pour lequel la juridiction administrative s'est prononcée sur la légalité d'un refus de mutation d'un fonctionnaire de police et, parallèlement, sur la légalité des affectations obtenues par neuf de ses collègues (TA Cergy-Pontoise, 21 nov2013, M.M req.n°1107811 et 1101417).

Sans remettre en cause les avantages statutaires accordés aux permanents syndicaux par la loi 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, il ne saurait cependant être envisageable qu'ils puissent bénéficier d'avancement ou de mutation avant la durée moyenne à laquelle un fonctionnaire de police de terrain peut prétendre à sa promotion au grade supérieur ou à l'ancienneté moyenne à laquelle il peut espérer obtenir sa mutation.

Lors de ces deux rendez-vous, vous m'avez indiqué qu'un projet de remise à plat de ces «us et coutumes historiques» était en cours d'élaboration. Aussi, quatre mois après, je souhaiterais connaître l'état d'avancement de ce dossier par vos services.

Vous connaissez ma position sur cette question pour laquelle j'attache la plus grande importance afin d'offrir aux policiers une totale transparence dans la gestion des ressources humaines et de leur apporter toute l'équité qu'ils sont en droit d'attendre dans la gestion de leur carrière.

Je vous remercie de l'attention que vous porterez à ma demande.

Je vous prie de recevoir, Madame la Préfète, l'expression de mes sentiments les plus respectueux.

Le Secrétaire Général

Denis JACOB